

Les demandes d'asile

En 2019, 132 614 demandes ont été enregistrées à l'OFPPA, dont 123 530 premières demandes (mineurs accompagnants inclus) et 9 084 réexamens. 95 577 décisions, hors mineurs accompagnants, ont été prises par l'OFPPA, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2018. L'OFPPA a pris 22 532 décisions d'accord contre 24 613 en 2018.

En 2019, la CNDA a rendu 66 466 décisions, soit une très forte hausse de 40,5 % du nombre de décisions par rapport à 2018. Cela s'explique par le stock très important à fin 2018, lié à une grève.

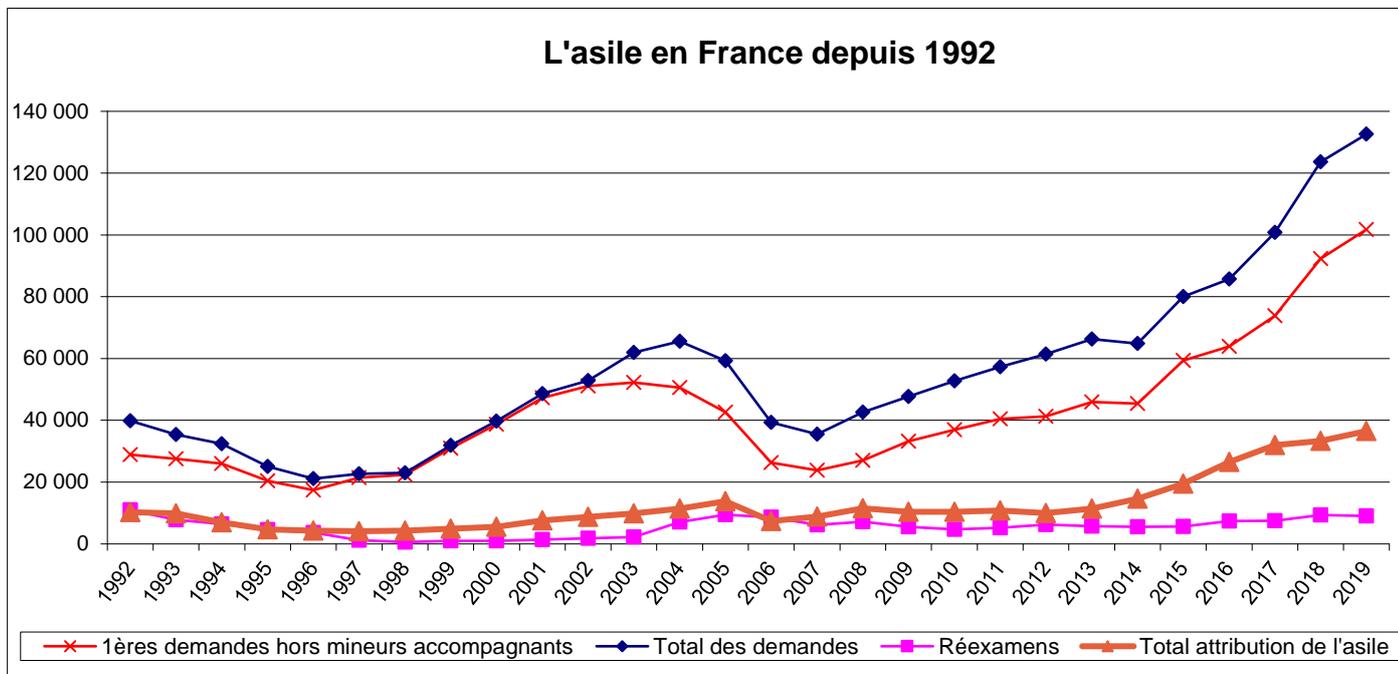
Au total, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants) prises par l'OFPPA et la CNDA s'établit en 2019 à 36 512, en hausse de 9,5 % par rapport au total des décisions positives de 2018. Cela s'explique par le volume beaucoup plus important de décisions rendues par la CNDA.

	2015	2016	2017	2018	2019 Provisoire	2018/ 2019
Premières demandes hors mineurs accompagnants	59 335	63 935	73 802	92 338	101 762	+ 10,2 %
Mineurs accompagnants	15 133	14 436	19 428	21 888	21 768	- 0,5 %
Total des premières demandes	74 468	78 371	93 230	114 226	123 530	+ 8,1 %
Réexamens*	5 607	7 355	7 525	9 399	9 084	- 3,4 %
Total des demandes	80 075	85 726	100 755	123 625	132 614	+ 7,3 %

Décisions OFPPA hors mineurs accompagnants	62 057	70 319	89 288	93 598	95 577	+ 2,1 %
<i>dont attribution de l'asile (A)</i>	<i>14 119</i>	<i>19 982</i>	<i>23 958</i>	<i>24 613</i>	<i>22 532</i>	<i>- 8,5 %</i>
<i>dont protection subsidiaire</i>	<i>2 822</i>	<i>7 661</i>	<i>10 914</i>	<i>10 572</i>	<i>8 466</i>	<i>- 19,9 %</i>
Recours reçus par la CNDA	38 674	39 986	53 581	58 671	59 091	+ 0,7 %
Décisions CNDA hors mineurs accompagnants	35 979	42 968	47 814	47 314	66 466	+ 40,5 %
<i>dont annulations (B)</i>	<i>5 387</i>	<i>6 517</i>	<i>8 006</i>	<i>8 717</i>	<i>13 980</i>	<i>+ 60,4 %</i>
<i>dont protection subsidiaire</i>	<i>1 554</i>	<i>2 006</i>	<i>2 607</i>	<i>2 703</i>	<i>4 643</i>	<i>+ 71,8 %</i>
Total attribution de l'asile (A)+(B)	19 506	26 499	31 964	33 330	36 512	+ 9,5 %
<i>dont protection subsidiaire</i>	<i>4 376</i>	<i>9 667</i>	<i>13 521</i>	<i>13 275</i>	<i>13 109</i>	<i>- 1,3 %</i>

Sources : OFPPA ; CNDA

*Les réexamens incluent 240 réouvertures de dossiers anciens en 2019



Source : OFPRA

Les dix premiers pays pour les premières demandes d'asile¹ :

	2018
Afghanistan	9 455
Guinée	6 188
Albanie	5 793
Géorgie	4 806
Côte d'Ivoire	4 701
Soudan	4 151
Bangladesh	3 654
Rép. Dém. Congo	3 062
Mali	2 869
Chine	2 745

Source : OFPRA

	2019
Afghanistan	9 163
Guinée	6 027
Géorgie	5 780
Albanie	5 599
Bangladesh	5 457
Côte d'Ivoire	4 682
Haïti	4 418
Nigéria	3 839
Mali	3 425
Rép. Dém. Congo	3 390

¹ Premières demandes hors mineurs accompagnants et hors réexamens.

Bientôt, une information statistique plus complète sur l'asile (données publiées le 21 janvier 2020)

Le champ couvert aujourd'hui par les statistiques présentées ci-dessus ne correspond pas à la totalité des demandes d'asile (DA) enregistrées dans l'année :

- Les données de l'Ofpra actuellement utilisées ne prennent pas en compte les demandes d'asile en procédures « Dublin », qui par définition ne sont pas examinées par l'Ofpra. Ces procédures regroupent les demandes effectuées auprès des préfectures par des personnes soit entrées dans l'Union Européenne par un autre État membre, soit ayant déposé une demande d'asile dans un autre État membre.

- Par ailleurs, les données de l'Ofpra intègrent les données sur les « réadmissions éteintes » des DA formulées les années précédentes. Par ces réadmissions éteintes on entend les demandes enregistrées avant 2019 sous procédure Dublin et requalifiées en 2019 en procédures normales ou accélérées. On compte donc en 2019 des demandes déposées en réalité les années antérieures.

Depuis l'application au 1^{er} novembre 2015 de la loi « Asile » du 29 juillet 2015, un nouveau système d'information a été mis en place, le SI Asile. Les données qu'il comporte peuvent être mobilisées à des fins statistiques.

Il permet notamment de dénombrer les DA - y compris sous procédure « Dublin » - qui ont été effectivement formulées sur le territoire. Il permet aussi de compter les réadmissions éteintes ou de déterminer le nombre de demandes relevant du champ de l'Ofpra.

Depuis sa mise en place, la qualité des données du SI Asile s'est améliorée et l'exploitation de celles-ci permet d'estimer le nombre de mineurs accompagnants par type de procédure. De même, l'enregistrement des réexamens permet d'évaluer l'ensemble des demandes d'asile par type de procédure.

Comme le SI Asile couvre l'essentiel du champ des procédures (y échappent les DA formulées en dehors des guichets uniques, notamment à la frontière ou en rétention, ainsi que les réinstallations), il permet d'envisager que la France se conforme prochainement aux exigences d'Eurostat pour l'application du règlement 862/2007 sur les statistiques des migrations et de la protection internationale. Actuellement les données transmises à Eurostat par la France ne s'y conforment pas, par dérogation.

Le tableau ci-après illustre et quantifie ces différences.

Ainsi en 2019 on dénombre 110 370 (E) premières DA (hors mineurs) formulées en France et enregistrées dans le SI Asile. Dans le même temps le même SI-Asile dénombre 94 510 (A+B+C+D) premières demandes (hors mineurs) relevant du champ de l'Ofpra : aux premières demandes (hors mineurs) enregistrées en 2019, dont le type au 31 décembre est sous procédures normale, 51 250 (A), ou accélérée, 28 580 (B), s'ajoutent les « réadmissions éteintes » de 2019 enregistrées dans le SI Asile avant 2019 et requalifiées en 2019 en procédure normale, 11 050 (C), ou accélérée, 3 630 (D).

Demandes enregistrées dans le SI Asile au 31 décembre 2019 - France entière, Tous pays			
Type de demande au 31/12/2019	Enregistrées en 2019		Enregistrées avant 2019
	Demandes de majeurs	dont 1ères demandes de majeurs	Réadmissions éteintes
Normales	51 360	51 250 (A)	11 050 (C)
Accélérées	37 770	28 580 (B)	3 630 (D)
Dublin*	30 570	30 540	
Ensemble des majeurs	119 700	110 370 (E)	14 680
	Demandes de mineurs	Dont 1ères demandes de mineurs	Réadmissions éteintes de mineurs accompagnants
Normales	15 610	15 580	1 440
Accélérées	12 980	10 760	670
Dublin	6 330	6 320	
Ensemble des mineurs	34 920	32 660	2 110
	Ensemble des demandes	dont 1ères demandes	Ensemble des réadmissions éteintes
Normales	66 970	66 830	12 490
Accélérées	50 750	39 340	4 300
Dublin	36 900	36 860	
Total, tous âges	154 620	143 030	16 790

Source : SI Asile - France entière, tous pays, données définitives

* Nous considérons la demande d'asile selon le statut de la procédure au 31 décembre 2019 car certaines demandes d'asile enregistrées sous procédure Dublin à leur arrivée en 2019 (type initial Dublin) ont été requalifiées durant l'année et sont finalement comptabilisées dans le « champ Ofpra ». Ainsi, sur l'année 2019, le SI-Asile recense 39 630 premières demandes, hors mineurs, dont le type initial était une procédure Dublin et 46 460 premières demandes mineurs inclus.

Publication du 21 janvier 2020